



Association sans but lucratif

Sous le haut patronage de  
S.M. le Roi, affiliée à l'ISSF et  
au COIB

Fédération Sportive reconnue  
par l'Exécutif de la  
Communauté Française

Thuin, le 16 mai 2020

Mesdames, Messieurs, Membres et  
Tireurs de l'URSTBF

**Président**

**Concerne : Circulaires « Déconfinement - Phase 2 - Secteur Sportif » et « Coronavirus »  
ainsi que la FAQ Sport.**

Madame, Messieurs, responsables de club, membres et tireurs de l'URSTBF,

Nous venons de recevoir les différentes circulaires émanant de notre Ministre des Sports,  
Madame Valérie Glatigny, que nous vous communiquons intégralement en annexe.

Si notre protocole n'est toujours pas avalisé par le CNS, vous pouvez vous y référer afin de  
pouvoir donner l'accès à vos installations à partir du 18 mai prochain, tout en respectant toutes  
les consignes reprises par Madame la Ministre.

Nous attirons votre attention, qu'à notre sens, la possibilité d'entraînement collectif ne  
concerne que les sports d'équipes et non les sports individuels, comme le tir par exemple.

Pour rappel, les stands indoor restent fermés et toutes formes de compétitions officielles ou  
même de clubs sont interdites jusqu'au 30 juin, sauf nouvelles mesures du fédéral.

Nous vous conseillons d'accueillir vos membres uniquement sur R.V. (voir protocole  
URSTBF) et de respecter les différentes mesures de distanciation sociale afin de reprendre la  
pratique de notre sport dans les meilleures conditions possibles.

Nous vous souhaitons une reprise toute en douceur et en responsabilité dès ce 18 mai et tout  
en vous remerciant de votre attention et vous présentons, Madame, Messieurs, responsables  
de club, membres et tireurs de l'URSTBF, l'expression de nos salutations sportives.

Pour le Conseil d'Administration,  
Joël ROBIN Président